



**77<sup>Eme</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DES NATIONS UNIES**

-----  
**SIXIEME COMMISSION**

**POINT 112 DE L'ORDRE DU JOUR :**

**« MESURES VISANT A ELIMINER LE TERRORISME INTERNATIONAL »**

-----  
**DÉCLARATION DE**

**SON EXCELLENCE YAPI NEE BAH HALLEY CHRISTINE  
AMBASSADEUR, REPRESENTANTE PERMANENTE ADJOINTE  
DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE AUPRES DES NATIONS UNIES**

*A vérifier au prononcé*

*New York, le 04 octobre 2022*

## **Monsieur le Président,**

Avant tout propos, permettez-moi de vous adresser mes sincères félicitations ainsi qu'aux membres de votre bureau pour avoir été choisis pour diriger les travaux de la 6<sup>ème</sup> Commission de l'Assemblée générale. Vous pouvez compter sur le plein soutien de la Côte d'Ivoire dans l'accomplissement de votre Mission.

Je remercie également le Secrétaire général pour son rapport pertinent sur « les mesures visant à éliminer le terrorisme international », contenu dans le document A/77/185.

Ma délégation souscrit aux déclarations faites par la République Islamique d'Iran, au nom du Mouvement des Non-Alignés et par le Nigeria, au nom du Groupe Africain.

Elle fera, à titre national, les observations ci-après.

## **Monsieur le Président,**

Le terrorisme est devenu un fléau qui n'épargne aucun Etat. A l'instar de certains pays d'Afrique et de la sous-région ouest africaine, la Côte d'Ivoire a été durement éprouvée par des attaques terroristes.

Après l'attentat du 13 mars 2016 à Grand Bassam, trois villages du nord, dans les régions frontalières au Burkina Faso et au Mali, Kafolo, Kolobougou, Tougbo et Tehini, ont fait l'objet d'incursions terroristes meurtrières.

Face à cette menace quotidienne à ses frontières, la Côte d'Ivoire a pris des mesures à plusieurs niveaux :

Sur le plan national, mon Gouvernement a adapté son cadre juridique aux nécessités de la lutte contre le terrorisme. Ainsi, fut votée, le 7 juillet 2015, la loi portant répression du terrorisme.

Ce texte a été complété par la loi du 14 novembre 2016 relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Une loi similaire prise en novembre 2018 incrimine le financement de toute Organisation terroriste.

En outre, le 10 juin 2021, une académie internationale de lutte contre le terrorisme a été ouverte à Jacqueville, à quelques kilomètres d'Abidjan. Cette institution, mise sur pied par la Côte d'Ivoire et la France, vise le renforcement des capacités des acteurs nationaux et internationaux engagés dans la lutte contre le terrorisme.

Au niveau sous-régional et régional, la Côte d'Ivoire s'associe à toutes les décisions prises par la CEDEAO et l'Union Africaine dans le cadre de cette lutte commune. Ainsi, mon pays participe activement à « l'Initiative d'Accra », qui consiste pour les pays de la sous-région à collaborer dans les domaines de l'échange d'information, du renseignement et de la conduite d'opérations militaires transfrontalières.

Mon Gouvernement s'implique, par ailleurs, dans toutes les initiatives prises par les Nations Unies dans ce domaine. Ainsi la Côte d'Ivoire est partie aux 19 instruments internationaux élaborés par la Communauté internationale pour prévenir les actes terroristes touchant à l'aviation civile, la navigation maritime, la prise d'otage et le financement du terrorisme.

Le Mémorandum d'Entente signé le 03 juin 2021 entre la Côte d'Ivoire et le Bureau de lutte contre le terrorisme, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme CT-Travel, est l'engagement le plus récent pris par mon pays dans la lutte contre ce mal pernicious. Ce programme vise à prévenir et à détecter les infractions terroristes par l'utilisation des renseignements préalables concernant les voyageurs et les dossiers passagers.

## **Monsieur le Président,**

Comme en témoigne les attaques terroristes récurrentes dans la sous-région, le combat contre ce fléau est loin d'être gagné.

Dès lors, il est plus que jamais nécessaire d'adopter une approche antiterroriste globale, comprenant notamment des mesures préventives systématiques, le renforcement des capacités des Etats Membres par l'entremise de plans sous-régionaux et régionaux. Par ailleurs, le concours des populations locales et des acteurs non-gouvernementaux, en vue de mettre au point des stratégies ciblées visant à contrer le discours de l'extrémisme violent qui peut inciter certains, notamment les jeunes, à se rallier à des groupes terroristes, sont autant de canaux déterminants dans la lutte contre le terrorisme.

C'est pourquoi, ma délégation plaide pour plus de solidarité de la part de la Communauté internationale pour permettre le financement des opérations de paix initiées par les Etats Africains.

Enfin, la réalisation des Objectifs de Développement Durable et, plus globalement, la lutte contre la pauvreté, pourrait tout aussi réduire les conditions propices à l'avancée du terrorisme international.

## **Monsieur le Président,**

Pour conclure, je voudrais réaffirmer le plein soutien de la Côte d'Ivoire au travail du Comité ad hoc relatif à la rédaction d'une convention globale sur le terrorisme international et nous réaffirmons l'importance de la conclusion d'une Convention générale pour la lutte contre le terrorisme international (CCIT).

A cette fin, mon pays est disposé à travailler activement avec les autres délégations pour parvenir à un consensus sur le projet de Convention générale sur le Terrorisme International et il soutient la proposition de convoquer une conférence de haut niveau sous les auspices des Nations Unies afin de formuler une réponse internationale au terrorisme sous toutes ses formes.

**Je vous remercie.**